

## Négociation patrouille **REUNION DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010**

**Dans 1 ambiance studieuse, la direction a présenté 1 nouvelle édition du projet de convention pour la filière sécurité.**

➔ **Le débat** est allé plus loin sur plusieurs sujets :

° ASF s'engage à anticiper les recrutements dans cette filière (départs prévisibles). C'est 1 reconnaissance de la filière et ASF démontre ainsi sa volonté de la pérenniser

° Le nombre de congés payés sera de 32 jours ouvrés suite à la demande unanimes des organisations syndicales

° La part de viabilité dans le TSA sera de 20%

° Tous les modulés basculeront automatiquement dans le nouveau statut TAS (fin du statut modulé demandé par toutes les OS). Les TF le feront sur volontariat.

° Salaires :

- La direction intègre les modulés ayant effectué + de 90% d'activité « patrouille » dans l'augmentation annuelle, comme les tours fixes. Il s'agit de 50% des modulés. Elle fait 1 nouvelle proposition à 2500€ brut annuel (ajouté dans le salaire) pour ces 2 catégories de salariés.

- La direction propose 1000€ pour les modulés à moins de 90% d'activité « patrouille »

- Elle propose également 1000€ dans le cadre du volontariat au-dessus de 20% dans la limite de 50% d'activité viabilité

° Maintien de la rémunération : pour les TAS (technicien autoroutier sécurité) le maintien des majorations est garanti en cas de baisse de rémunération liée à la modification des tours de service.

➔ **Pour la CFDT**, il faut aller plus loin. En effet certaines questions méritent une réponse et certains points doivent être débattus plus profondément. En voici la liste :

° Que devient la prime liée à la modulation ?

° Comment sera traité 1 salarié qui, pour des raisons de service, aura effectué + de 20% d'activité viabilité ?

° Les heures supplémentaires doivent être considérées de façon hebdomadaire et non annuelle

° Maintien de la rémunération :

- Il faut supprimer la phrase suspendant celle-ci dès 30 jours d'arrêt maladie

- Il faut différencier cet article de celui sur la rémunération

- La garantie de préservation de leur salaire pour les TF non volontaires doit être écrite

° Remplacements et modifications du TSA :

- Ceux-ci doivent se faire durant les périodes viabilité afin de garantir une activité sécurité à 80% stable (hors astreinte généralisée, mesures préfectorales, coupures d'autoroute et doubles-sens)

- Le refus de poste doit être possible

° TSA :

- celui-ci doit être précisé avec des semaines minimum et maximum de temps de travail mais aussi sur le repos après le dernier P3

- Les besoins du NEX et des renforts liés au trafic doivent être entièrement intégrés dans le TSA

° Polyvalence géographique : le cadre des tournées doit être inscrit dans la convention (kilométrage maximum).

° Le volet emploi doit tenir compte des sites en sous-effectif, comme pour le TSA (Nex et renforts).

Les organisations syndicales se sont, à plusieurs reprises, soutenues lors des débats qui se sont déroulés dans une ambiance calme. Pour la CFDT, cela traduit la réflexion de chacune d'entre elles les ayant mené à choisir l'ouverture d'une négociation face aux évolutions de cette filière.

**Prochaine séance de négociation où les demandes citées plus haut seront traitées : le 21 avril.**